



## **CONDITIONS GENERALES PARKING LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARKING**

### **Objet du présent règlement**

Le parking LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARKING est un parking privé. Le présent règlement d'exploitation définit les règles d'utilisation du parking pour les usagers et les clients. Il s'applique à l'ensemble des usagers du parking, sans réserve, sauf dérogation expresse consentie par la direction d'exploitation du parking LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARKING.

### **Article 1 : Situation générale du site**

LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARKING est un parking sécurisé poids lourds situé au 50 rue Auguste Bartholdi 62730 Marck, il est situé sur le « corridor » en bordure de l'autoroute A16/A26 (Sortie 48-Transmarck), sur l'axe Paris, Londres, Bruxelles à proximité des embarquements Transmanche (Calais) .

### **Article 2 : Description du site, de ces services et horaires d'ouverture**

#### **La Londonienne**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 5 000 €

50 Rue Auguste Bartholdi –  
ZAC Des Pins – 62 730 Marck  
RCS 797 730 850

[administratif@lalondonienne.com](mailto:administratif@lalondonienne.com)



LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARKING est un parking payant pour poids lourds agréé GOLD par ESPORG. Il dispose :

- 100 places pour le stationnement de tracteurs
- 160 places pour le stationnement des remorques
- d'un accès contrôlé à l'entrée et à la sortie
- d'une clôture périphérique complète avec câble de détection
- d'un système de vidéo surveillance
- d'un accueil et un gardiennage 24h/24 et 7j/7 dimanches et jours fériés
- d'un éclairage extérieur
- équipé d'un distributeur de café, d'une cuisine et d'une laverie
- équipé de sanitaires et de douches

### **Article 3 : condition d'accès au site**

#### 3.1 Conditions générales d'accès

## **La Londonienne**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 5 000 €

50 Rue Auguste Bartholdi –  
ZAC Des Pins – 62 730 Marck  
RCS 797 730 850

[administratif@lalondonienne.com](mailto:administratif@lalondonienne.com)



Le parking est accessible aux véhicules de types poids lourd, transport de passager pour contrôle de sécurité, dans les conditions suivantes :

- le véhicule doit être conforme à la réglementation et en état de circuler
- le véhicule doit être assurée conformément à la réglementation
- la marchandise transportée doit être mentionnée sur la lettre de transport
- il est interdit d'accéder sur le site avec des matières illégales ou illicites
- le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire valable sur le territoire Français et pour la catégorie du véhicule
- l'accès est interdit pour les conducteurs sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiant
- le véhicule ne doit pas compromettre la sécurité du site, de ses usagers et de son environnement

Tout véhicule et/ou conducteur présentant un danger potentiel pour le site LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARKING pourra être refusé d'accès par le personnel d'exploitation, sans aucune justification. Le parking sécurisé n'est pas accessible aux véhicules légers sauf exception et sous réserve d'acceptation du personnel d'accueil et de sécurité de LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARKING.

L'accès aux 2 roues est interdit sur le parking.

Les véhicules transportant des marchandises dangereuses sont interdits sur le parking.

## **La Londonienne**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 5 000 €  
50 Rue Auguste Bartholdi –  
ZAC Des Pins – 62 730 Marck  
RCS 797 730 850

[administratif@lalondonienne.com](mailto:administratif@lalondonienne.com)



### 3.1 Accès direct, sans contrat client

Les tarifs de LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARKING sont affichés sur le site web de LA LONDONIENNE SECURE TRUCK STOP. Tout usagé qui accède au SAS d'entrée devra s'acquitter du prix de stationnement au tarif en vigueur. Le client devra être en mesure de payer, au minimum par moyen de paiement suivant : par carte bancaire type Visa ou Mastercard en cours de validité, par carte pétrolière DKV en cours de validité ou par paiement automatique avec un compte snap.

Le conducteur poids lourds s'avance jusqu'à la barrière du poste de garde de RDV transports. Le personnel de sécurité vérifie le camion et l'identité du conducteur. Les immatriculations du chauffeur sont enregistrées sur ordinateur et le personnel ouvre la barrière et donne au chauffeur un numéro de place où le chauffeur doit décrocher sa remorque ensuite, le chauffeur conduit son tracteur jusqu'à la barrière de sortie du poste de garde. Le personnel de sécurité ouvre la barrière. Une fois le chauffeur ressorti avec son tracteur, il se présente à la barrière de LA LONDONIENNE et le portail s'ouvre automatiquement grâce à un lecteur de plaque.

Lorsque le chauffeur souhaite repartir, il se présente au poste de garde avec son tracteur, le personnel de sécurité lui ouvre et le chauffeur récupère sa remorque, ensuite le chauffeur repart au poste de garde avec son ensemble et effectue le paiement et le personnel de sécurité ouvre la barrière de sortie.

### 3.2 accès client avec contrat LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK

Les clients ayant souscrit un contrat direct avec LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK disposent d'un accès libre au parking. A l'arrivée au poste de garde, le chauffeur est enregistré par les agents du parking et le camion est inspecté. Les plaques sont enregistrées. A

## **La Londonienne**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 5 000 €  
50 Rue Auguste Bartholdi –  
ZAC Des Pins – 62 730 Marck  
RCS 797 730 850

[administratif@lalondonienne.com](mailto:administratif@lalondonienne.com)



l'ouverture de la barrière, le véhicule est autorisé à accéder sur le parking pour déposer sa remorque puis dispose d'un accès libre à LA LONDONIENNE pour garer son tracteur.

## **Article 4 : circulation et stationnement**

### 4.1 circulation des véhicules sur le site

-la vitesse sur les voies de circulation sur le parking LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK est limitée à 10 KM/H

-les règles du code de la route sont applicable sur l'ensemble du parking

-les usagers doivent respecter le plan de circulation et de stationnement

-les manœuvres de stationnement, en marche arrière, doivent s'effectuer au pas en ayant préalablement vérifié qu'aucun obstacle ne gêne la manœuvre

Tout usager ne respectant pas les règles de circulation pourront être exclus du parking. Cette exclusion n'exonère pas l'utilisateur de s'acquitter du prix de stationnement.

### 4.2 stationnement

-capacité

Le parking dispose de 100 places de parking pour tracteurs et 160 places pour remorques sur un deuxième parking

-durée de stationnement

## **La Londonienne**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 5 000 €

50 Rue Auguste Bartholdi –

ZAC Des Pins – 62 730 Marck

RCS 797 730 850

[administratif@lalondonienne.com](mailto:administratif@lalondonienne.com)



La durée de stationnement est limitée à 7 jours. Au-delà de cette durée et sans accord expresse de la direction d'exploitation de LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK, le véhicule pourra être enlevé et placé en fourrière. Le propriétaire du véhicule devra s'acquitter des frais afférents à cette opération.

-changement de place et manœuvre

Dans le cas d'un véhicule qui serait stationné incorrectement, pour quelques raisons que ce soit, le personnel d'exploitation de LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK peut demander à son conducteur de le déplacer ou de manœuvrer pour se placer correctement sur son emplacement.

En cas de non-respect de nos règles de stationnement (stationnement gênant la circulation-stationnement interdit devant les quais du pôle logistique-ensemble tracteur+remorque empiétant sur plus d'une place de parking) un avertissement ou une interdiction au site est déclaré.

-opération d'approvisionnement et d'entretien des véhicules

Les opérations d'approvisionnement en carburant et de maintenance de véhicule sont strictement interdites sur le site LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK sauf autorisation écrite préalable du personnel d'exploitation de LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK. Il est interdit de vidanger quelques produits que ce soit.

-opération de manutention des marchandises

Il est strictement interdit de décharger ou manutentionner les marchandises transportées. Le chargement et le conditionnement des véhicules doit rester conforme à la réglementation

## **La Londonienne**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 5 000 €

50 Rue Auguste Bartholdi –  
ZAC Des Pins – 62 730 Marck  
RCS 797 730 850

[administratif@lalondonienne.com](mailto:administratif@lalondonienne.com)



routière et ce durant toute la durée du stationnement sur LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK.

Des services payants sont mis à disposition des chauffeurs sur le site tels que :une station de lavage, une station carburant et un garage réparation.

#### 4.3 circulations des piétons

Le parking est fermé au public, seul les usagers et le personnel d'exploitation peut circuler dans l'enceinte de LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK. La circulation des piétons s'effectue le long des voies de circulation. Le parking est éclairé mais des zones d'ombre peuvent subsister. Le port d'un gilet jaune rétro réfléchissant est conseillé notamment pour la circulation de nuit.

Les entrées et sorties piétons, clients de LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK, s'effectuent par le portillon près de l'accès poids lourds. L'accès entrée/sortie piéton est autorisé avec le code délivré par le personnel de sécurité.

#### **Article 5 : accès aux services clients**

##### 5.1 les services gratuits

LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK met à disposition des conducteurs, régulièrement stationnés sur le parking, les services gratuits suivant :

-sanitaires et douches

### **La Londonienne**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 5 000 €

50 Rue Auguste Bartholdi –  
ZAC Des Pins – 62 730 Marck  
RCS 797 730 850

[administratif@lalondonienne.com](mailto:administratif@lalondonienne.com)



-WIFI

-poubelles

L'accès aux sanitaires est libre. Les usagers doivent laisser les lieux propres. L'indisponibilité des services gratuits ne pourra pas conduire à une réduction du tarif de stationnement.

## 5.2 les services payants

LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK mettra à disposition des conducteurs, régulièrement stationnés sur le parking sécurisé, les services payant suivants :

-laverie automatique

-distributeur de boissons chaudes

L'indisponibilité des services payants ne pourra pas conduire à une réduction du tarif de stationnement.

## **Article 6 : Sortie et paiement**

### 6.1 sorties du parking et paiement

La sortie des véhicules Poids Lourds s'effectue 24h/24 et 7j/7.

Le véhicule se présente à la sortie au niveau du poste de garde après avoir récupéré son tracteur, le personnel de sécurité valide les immatriculations et ouvre les barrières.

## **La Londonienne**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 5 000 €

50 Rue Auguste Bartholdi –  
ZAC Des Pins – 62 730 Marck  
RCS 797 730 850

[administratif@lalondonienne.com](mailto:administratif@lalondonienne.com)





Les moyens de paiements acceptés sont clairement indiqués à l'entrée de RDV transports.

En cas d'impossibilité de paiement par un moyen de paiement automatique (DKV, carte bancaires...), quel qu'en soit la raison, le conducteur sera bloqué sur le parking jusqu'à ce qu'il s'acquitte du prix du stationnement.

## 6.2 tarifications

La tarification horaire applicable est clairement affichée sur le site web de LA LONDONIENNE. Cette tarification est décomposée par tranches horaires. Chaque heure débutée est due.

## **Article 7 : Sécurisation du site**

### 7.1 Vidéo surveillance

Le site est placé sous vidéo surveillance.

Un agent assure la télésurveillance des installations et du parking 24h/24 conformément à la loi n°95-73 du 21 janvier 1995.

### 7.2 Gardiennage

Le site dispose d'une surveillance physique par la présence de gestionnaire de parc LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK 24h/24, d'un service de sécurité composé d'un agent et d'un conducteur de chiens de 19h à 6h du Lundi au Vendredi et de 19h le Vendredi à 6h le Lundi.

## **La Londonienne**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 5 000 €

50 Rue Auguste Bartholdi –  
ZAC Des Pins – 62 730 Marck  
RCS 797 730 850

[administratif@lalondonienne.com](mailto:administratif@lalondonienne.com)



Les gardiens ou agents d'exploitation et de surveillance sont habilités à faire appliquer le présent règlement.

En cas de problèmes de sécurité, ils pourront avoir recours aux forces de l'ordre publique.

### 7.3 Secours

Le numéro d'appel des secours reste le 18, ou le 112 d'un portable. En cas d'urgence, le client devra, après avoir appelé les secours, alerter le service de gardiennage qui sera habilité à réagir face aux situations d'urgence et prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'accès des secours sur le parking. Dans le cas de l'accident corporel, le client devra se conformer aux règles et consignes données par le service de gardiennage, s'il en est témoin ou l'auteur.

Le service de gardiennage du parking ne dispense pas de soins infirmiers.

### 7.4 Responsabilité

Les règles habituelles du code de la route doivent être respectées dès l'entrée dans le parking, la responsabilité de LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK ne pourra en aucune façon être recherchée.

Chaque véhicule admis dans le parking doit être assuré. Il s'oblige à justifier de cette assurance à première demande de l'exploitant et plus généralement à respecter toutes obligations légales et réglementaires d'assurance à sa charge.

L'utilisateur est responsable des dommages que lui-même ou ses préposés pourraient causer aux autres utilisateurs du parking, à leurs biens ainsi qu'au personnel du parking.

## **La Londonienne**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 5 000 €

50 Rue Auguste Bartholdi –

ZAC Des Pins – 62 730 Marck

RCS 797 730 850

[administratif@lalondonienne.com](mailto:administratif@lalondonienne.com)



L'exploitant assure la surveillance générale du parking. Il ne peut en aucun cas être considéré comme dépositaire et gardien du véhicule et de son contenu. Il ne répond pas des accidents et dommages de toute nature occasionnée aux véhicules, à leur contenu et aux utilisateurs du parking par des tiers ou par des événements extérieurs notamment du fait d'intempéries.

En aucun cas, la responsabilité de LA LONDONIENNE SECURE TRUCK PARK ne pourra être recherchés à l'occasion de l'exécution de services accessoires que l'usagers pourra confier à des tiers. Ces tiers seront eux-mêmes tenus, comme tout usagers, de respecter les dispositions du présent règlement. LA LONDONIENNE SECURE TRUCK STOP ne saurait en aucune façon être tenue pour responsable en cas de vol, dégradation ou agression.

#### 7.5 Environnement et déchets

Il est strictement interdit de jeter des déchets tels que vider les cendriers, de jeter des papiers, d'uriner ou de procéder à un quelconque dépôt d'immondices dans le parking.

Des poubelles et sanitaires sont mis à dispositions.

Les locaux d'hygiène devront être utilisé correctement et maintenu propre après usage.

#### 7.6 Contestation des infractions

Les infractions au présent règlement sont constatées par un procès-verbal dressé par les agents ayant qualité pour suites à donner.

### **La Londonienne**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 5 000 €

50 Rue Auguste Bartholdi –  
ZAC Des Pins – 62 730 Marck  
RCS 797 730 850

[administratif@lalondonienne.com](mailto:administratif@lalondonienne.com)



En cas de non-respect des dispositions du présent règlement les agents de l'exploitant se réservent le droit d'expulser tout contrevenant, aux frais et risques de ce dernier.

LA LONDONIENNE SECURE TRCUK PARK se réserve la possibilité de déposer plainte et de réclamer des dommages et intérêts à tout contrevenant.

## **La Londonienne**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 5 000 €

50 Rue Auguste Bartholdi –

ZAC Des Pins – 62 730 Marck

RCS 797 730 850

[administratif@lalondonienne.com](mailto:administratif@lalondonienne.com)